**La Charte canadienne des droits et libertés**

**La Charte canadienne des droits et libertés est entrée en vigueur au sein de la Constitution canadienne le 17 avril 1982.**

**Son but est de protéger les droits des citoyens canadiens contre les actions, les politiques et les lois des gouvernements fédéraux et provinciaux, et d'unifier les Canadiens autour d'un ensemble de valeurs qui incarnent ces droits.**

**La Charte est mise en vigueur par la Loi de 1982 sur le Canada du Parlement britannique sous le règne du Premier ministre Pierre Elliott Trudeau en 1982.**

****

**Approbation de la Charte par la Reine d’Angleterre, 1982**

